

Département des Pyrénées-Orientales

Commune de CASTELNOU

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Décembre 2022 compte rendu sommaire

L'an deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la commune de Castelnuou, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 12 décembre 2022 au nombre prescrit par la loi, en mairie sous la présidence de Monsieur Michel HUGÉ, Maire.

PRÉSENTS : Michel HUGÉ, Mickaël BARBALIC, Jean Paul FRANCO , Chantal QUETELARD, Anne-Marie TAILLANT, Christel TIESSE, Marc COFFINET, David RAMON,

EXCUSES : M Michel DESPREZ (procuration à M Michel HUGÉ, maire) M. David AUSSEIL (procuration à Mme TAILLANT) Anne Marie 1^{er} adjoint)

Mme Chantal QUETELARD est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modification. Monsieur le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

L'ordre du jour, fixé par le maire, comporte :

Délibérations votées à l'unanimité des membres présents et représentés

1/ Délibération instituant pour 2022, le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes des Aspres

2/ Délibération instituant pour 2023, le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes des Aspres.

3/ Délibération approuvant le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de l'eau et de la qualité des services public d'eau potable et d'assainissement présenté par la Communauté de Communes des Aspres.

4/ Délibération portant application des 1607h dans la commune (la journée de solidarité pour l'ensemble du personnel est fixé au 11 novembre pour l'ensemble des personnels, en accord avec ceux-ci)

5/ Délibération sur la mise en œuvre de l'extinction de l'éclairage public la nuit. Le CM décide que l'éclairage sera interrompu de minuit à 5 heures du matin, à l'essai jusqu'au changement d'heure fin mars). Economie estimée 1500€.

6/ délibération pour l'achat de parcelles à l'Auxineill. Le syndicat mixte du bassin versant Têt propose 1€ le m², la surface est estimée à 10000 m². Il est prévu d'étudier les servitudes à mettre en place. Les parcelles concernées sont les suivantes :

7/ Délibération pour l'achat d'un horodateur pour le parking de la salle du Tilleul. Une partie de cet espace restera gratuit pour les utilisateurs de la salle.

8/ Délibération relative aux ajustements budgétaires

9/ Délibération modifiant à compter de janvier 2023 le montant de la location de la salle du Tilleul :

Pour le week-end :

600€ pour les personnes non domiciliées dans la commune.

200€ pour les habitants de la commune

Manifestations et activités :

pour les associations de Castelnou : gratuit.

pour les associations extérieures : 100 €

les demandes particulières (instances diverses, corps constitués, services de l'état...) tarif fixé par le maire.

Affaires diverses :

Location de la salle du Tilleul :

Il faut déterminer les priorités, le maire expose son point de vue. Cette salle doit répondre aux besoins des habitants (mariages, fêtes etc...) La priorité sera donnée aux Castelnoviens .

Il est souhaitable que la mise à disposition de la salle, l'état des lieux et la remise des clés soit sous la responsabilité d'une personne. Une prime de 50 euros pour les locations du week-end est proposée. Les employés municipaux acceptent de s'en occuper dans ces conditions.

Voté à l'unanimité.

M.FRANCO demande que la salle puisse être proposée à des associations d'art visuel, qui l'utiliseront pour mettre un place des expositions.

Voté à l'unanimité.

Réunion mercredi 15 décembre à Thuir. La municipalité a répondu positivement à l'invitation du Conseil Départemental et de l'office de tourisme des Aspres, pour évoquer l'organisation de la saison 2023. notamment l'emplacement du point info.

Travaux à l'Église : Les travaux ont été effectués sur le mur du cimetière. Il est prévu de au changement de la poutre qui supprte les deux cloches. Une demande de fond de concours sera effectuée.

Voté à l'unanimité.

Cabanisation :

Le maire a été destinataire d'un courrier signé par une dizaine de riverains pour attirer l'attention de la mairie sur l'impantation à demeure de caravanes et camping-cars au pla de Railla. Suite à ce courrier, monsieur le maire a pris contact avec la préfecture qui viendra sur les lieux courant janvier effectuer les contrôles nécessaires, et proposer la suite à donner.

Réunion avec les différents services (voierie, déchets, eaux et assainissement) et les partenaires de l'intercommunalité (Saur, Sydeel, Colas) pour évoquer les travaux et problèmes rencontrés en éaée et les projets 2023.

Bilan du salon des maires et des élus : des contacts intéressants avec diverses entreprises. M. le maire propose de mieux s'organiser au sein de l'équipe municipale, pour la désignation des représentants de la commune dans les différentes manifestations et assemblées.

A CASTELNOU, le

Le maire,

Michel HUGÉ